

12 décembre 2024

## Formation spécialisée du 19/11/2024

## Comité social d'administration du 03/12/2024

Le jour même de la formation spécialisée, les organisations syndicales ont été entendues dans le cadre de **l'enquête flash demandée par nos tutelles**.

Cette enquête cible une nouvelle fois les missions des inspecteurs de l'environnement, tout comme l'avait fait précédemment la commission sénatoriale. Tous les syndicats ont parlé d'une même voix et le questionnaire a été complété par la suite en intersyndicale et retourné aux inspecteurs.

C'est aussi lors de cette instance que les représentants ont la confirmation qu'au travers du **budget 2025, il apparait une baisse d'effectif à - 25 ETP et de moyens financiers**.

**Comment nos politiques peuvent demander via le rapport de la commission sénatoriale et le rapport de la cour des comptes que les agents soient plus visibles sur le terrain et auprès des élus locaux, alors même qu'il y a une volonté de "sabrer" les effectifs ?**



Les irritants devenant de plus en plus nombreux pour vos représentants du personnel, le Sne-FSU vous laisse prendre connaissance de sa **déclaration liminaire** ([ici](#)) lors du CSA. Jusqu'alors, conscient des difficultés rencontrées par la mise en place de l'établissement, le Sne-FSU s'est voulu compréhensif et un peu plus tolérant. Face à tous ces irritants, le Sne-FSU sera dorénavant intransigeant, charge à notre directeur de se battre pour avoir des services centraux fonctionnels et si cela n'est pas possible avec les moyens mis à sa disposition actuellement, de défendre auprès de nos tutelles ces dysfonctionnements. Cette remarque vaut pour l'ensemble des services. Depuis la création de l'établissement, la charge de



travail est notée comme RPS. Aujourd'hui, c'est cette même charge qui perturbe le bon fonctionnement des services. Il est vrai que l'OFB a été sous-dimensionné lors de sa création.

## IL EST PLUS QUE TEMPS D'AJUSTER LES MISSIONS AUX MOYENS ALLOUES A L'OFB

Parmi les décisions prises par l'OFB à ce CSA, les **jours de fermeture obligatoires** retenus pour les personnels sédentaires seront les vendredis 30 mai 2025, 26 décembre 2025 et 2 janvier 2026. Les organisations syndicales se sont en majorité opposées à cette décision et l'une s'est abstenue

L'expérimentation des **astreintes** est repoussée jusqu'au CSA de juin 2025, afin qu'une analyse des données sur l'ensemble de l'année 2024 puisse être réalisée.

La liste des chantiers sociaux nous a été présentée. Le Sne-FSU déplore des manques à cette liste :

- ✚ le **plan d'action suite à l'enquête psychosociale** étant lié à la temporalité du COP, il est impératif que ce plan soit finalisé en 2025.
- ✚ les **instructions montagne et hyperbare** ne sont pas programmées alors même qu'elles sont demandées depuis plusieurs années (l'instruction nautique est prévue). L'établissement veut réaliser des fiches réflexes (des énièmes fiches réflexes...), alors que nous rappelons l'accidentologie liée à ces pratiques et les demandes des agents sur ces sujets. **A savoir : il est plus facile pour l'OFB de réaliser des fiches réflexes qui ne sont pas soumises à l'avis de vos représentants. Pour le Sne-FSU, et afin de bien prendre en compte l'intérêt des personnels, il est impératif que sur des sujets importants, des textes (note, instruction, plan, protocole...) soient étudiés et soumis à l'avis des représentants du personnel.**
- ✚ la **lutte contre les discriminations, le handicap et l'égalité pro**, l'OFB propose la réalisation d'un plan, alors qu'en juin 2022 l'aval a été donné pour la réalisation d'un protocole ([ici](#)). Il en va de même pour le temps de travail.
- ✚ le **droit à la déconnexion** : le Sne-FSU est contre la proposition de rédaction d'une fiche réflexe (et encore une.... bientôt il va falloir une fiche réflexe pour pouvoir suivre les fiches réflexes !!! Humour). Le protocole d'accord ministériel stipule : « Chaque établissement public administratif sous tutelle principale du pôle ministériel devra, dans le respect de l'autonomie administrative et financière dont il bénéficie, et dans le cadre de ses instances de gouvernance et de dialogue social, concerter ou négocier selon l'approche qui apparaîtra la plus efficace à ses instances, un protocole ou plan d'action adapté à ses spécificités et cohérent avec l'accord ministériel. Le comité de suivi institué par le présent accord sera rendu destinataire des plans d'action ou protocoles des établissements publics. » A ce jour, le Sne-FSU demande l'application de ce qui est ainsi prévu.
- ✚ la **restauration** : Le Sne-FSU porte ce point de longue date, afin qu'il y ait une équité de traitement entre tous les agents (cantines administratives, commerces conventionnés, ....).
- ✚ La **subrogation** pour les agents contractuels ne figurant pas dans la liste, le Sne-FSU rappelle l'obligation devenue réglementaire pour l'établissement pour une mise en place au 01/07/2025. Point acté par l'administration.



- ✚ Le CSA doit débattre chaque année sur le **bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion et sur l'évolution des politiques des ressources humaines**. Le Sne-FSU rappelle que ce point a été omis. OUPS !!!
- ✚ Le CSA doit également débattre au moins 1 fois tous les 2 ans des orientations générales relatives aux questions de **Politique indemnitaire, effets des principales décisions budgétaires sur la gestion des emplois**. Ces points n'ont pas été cités également. RE OUPS !!!

Tous ces sujets, très importants pour votre quotidien seront pris en compte dans les futurs chantiers sociaux en plus de ceux déjà listés par l'administration.

**Ne sont pas exposés dans ce flash tous les points abordés. Pour plus d'information, ...**

## N'hésitez pas à nous à nous contacter

Le Sne-FSU vous rappelle également les dates de ses prochaines permanences en visio (lien zoom : <https://ofb-fr.zoom.us/j/97028808592>) : le 30 janvier 2025, 27 février 2025 et le 27 mars 2025 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30

### NOUS CONTACTER :

Email : [sne-fsu@ofb.gouv.fr](mailto:sne-fsu@ofb.gouv.fr)

Site internet : <https://snefsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/biodiversite-ofb/>



#### Contactez votre section « Biodiversité »

##### Haut-de-France - Normandie

[cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr](mailto:cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr)  
06 76 61 32 64

##### Bretagne - Pays-de-Loire

[becot.matthieu@wanadoo.fr](mailto:becot.matthieu@wanadoo.fr)  
06 14 16 19 81

##### Nouvelle-Aquitaine

[js\\_reynaud@hotmail.fr](mailto:js_reynaud@hotmail.fr)  
06 25 07 05 58

##### Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse

[snepacacorse@gmail.com](mailto:snepacacorse@gmail.com)  
[stephane.plessis@ofb.gouv.fr](mailto:stephane.plessis@ofb.gouv.fr)  
06 70 81 78 84 / 06 20 28 80 58

##### Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

[sebastien.jacquillat@gmail.com](mailto:sebastien.jacquillat@gmail.com)

##### Grand-Est

[patrice.brenans@ofb.gouv.fr](mailto:patrice.brenans@ofb.gouv.fr)  
06 27 02 57 54

##### Bourgogne – Franche-Comté

[sne-fsu@ofb.gouv.fr](mailto:sne-fsu@ofb.gouv.fr)  
06 20 99 91 84

##### Auvergne – Rhône-Alpes

[amelie.chantereau@ofb.gouv.fr](mailto:amelie.chantereau@ofb.gouv.fr)  
06 30 62 93 87

##### Occitanie

[fabienne.mallet@ofb.gouv.fr](mailto:fabienne.mallet@ofb.gouv.fr)  
06 83 61 17 37

#### Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA

06 68 77 69 49

[isabelle.heba@gmail.com](mailto:isabelle.heba@gmail.com)

Sébastien JACQUILLAT

06 34 04 63 29

[sebastien.jacquillat@gmail.com](mailto:sebastien.jacquillat@gmail.com)

**Adhérez au SNE-FSU**

Le SNE, un syndicat de la FSU

